



**EXTRAIT du
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 2 décembre 2025

Présidence de Monsieur Bernard COMBES, Maire

L'an deux mil vingt-cinq et le deux décembre à 19 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.

N°37d

Etaient présents : M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Michel BOUYOU, M. Fabrice MARTHON, Mme Sandy LACROIX, M. Stéphane BERTHOMIER, Maires - Adjointes, M. Pascal CAVITTE, M. Michel BREUILH, Mme Ana-Maria FERREIRA, Mme Christèle COURSAT, Mme Yvette FOURNIER, Mme Christine BUISSON-COMBE, M. Yvon DELCHET, M. Patrick BROQUERIE, Mme Zohra HAMZAOUI, M. Serge HULPUSCH, M. Clément VERGNE, M. Sébastien BRAZ, M. Raphaël CHAUMEIL, M. Henry TURLIER, Mme Micheline GENEIX, M. Pierre DESJACQUES, soit 23 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : M. Jérémy NOVAIS par M. Bernard COMBES, Mme Christiane MAGRY-JOSPIN par Mme Sylvie CHRISTOPHE jusqu'à 20h00, Mme Ayse TARI par Mme Yvette FOURNIER, M. Gérard FAUGERES par M. Patrick BROQUERIE, Mme Christine DEFFONTAINE par M. Sébastien BRAZ, M. Dorian LASCAUX par M. Raphaël CHAUMEIL

Etaient absents : Mme Aïcha RAZOUKI, Mme Stéphanie PERRIER, Mme Anne BOUYER, M. Grégory HUGUE.

Monsieur Clément VERGNE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Approbation de l'avenant n°5 au contrat de délégation de service public pour la construction et l'exploitation du crématorium de Tulle relatif à la révision de la tarification

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 1411-5 et suivants, L.2223-19, L.2223-40 et suivants et D.2223-99 et suivants,
- Vu le Code de la Santé Publique notamment son article R.1335-11,
- Vu le Budget Communal,
- Vu sa délibération n°24a du 24 mai 2011 décidant l'instauration d'un service public de crémation et la création d'un complexe funéraire dédié à la crémation comprenant un crématorium et un site cinéraire contigu sur la commune de Tulle,
- Vu sa délibération n°24b du 24 mai 2011 décidant la création de la Commission Consultative des Services Publics Locaux « service public de crémation »,
- Vu sa délibération n°35 du 5 juillet 2011 décidant la mise en délégation du Service Public de crémation,

- Vu sa délibération n° 2 du 18 décembre 2012 portant approbation du contrat de délégation de service public pour le crématorium,
- Vu sa délibération n° 24 du 5 avril 2016 portant approbation de l'avenant n°1 au contrat de délégation de service public pour la construction et l'exploitation du crématorium de Tulle relatif à la prolongation du contrat de concession,
- Vu sa délibération n°16 du 10 avril 2027 portant approbation de l'avenant n°2 au contrat de délégation de service public pour la construction et l'exploitation du crématorium de Tulle relatif au transfert du contrat de DSP ATRIUM vers OGF,
- Vu sa délibération n°37b du 2 décembre 2025 portant approbation de l'avenant n°3 au contrat de délégation de service public pour la construction et l'exploitation du crématorium de Tulle relatif à la modification du Règlement Intérieur,
- Vu sa délibération n°37c du 2 décembre 2025 portant approbation de l'avenant n°4 au contrat de délégation de service public pour la construction et l'exploitation du crématorium de Tulle relatif à la modification dans l'ensemble du contrat et de ses annexes, de l'identité du délégataire actuel du contrat à la suite de l'opération de restructuration du Groupe OGF,
- Considérant que la formule de calcul de la révision tarifaire est aujourd'hui indexée majoritairement sur l'évolution tarifaire de l'énergie,
- Considérant, dans un souci de réduction des coûts énergétiques, que la Ville de Tulle et la Société des Crématoriums se sont entendues afin que soient décorrélées, à compter du 1^{er} janvier 2027, les augmentations annuelles issues à la fois de l'indice du gaz et de d'électricité,
- Considérant qu'il convient, conformément à l'article R. 3135-7 du Code de la commande publique, de modifier l'annexe 3 du contrat initial relative à la révision des tarifs,
- Vu l'avenant n°5 au contrat afférent,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

1 - Approuve l'avenant n°5 au contrat de délégation de service public pour la construction et l'exploitation d'un crématorium à Tulle relatif à la révision de la tarification et notamment de l'annexe 3 du contrat initial.

2 - Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer cet avenant ainsi que tout document s'y rapportant.

3 - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr.



Le Maire,

Bernard COMBES

Le secrétaire de séance

Clément VERGNES

Transmis au Contrôle de Légalité le : 04 DEC. 2025
Date et ref de l'accusé de réception : 04 DEC. 2025

J37D - 02122025

**CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA CREATION ET
L'EXPLOITATION DU CREMATORIUM ET DU SITE CINERAIRE DE TULLE**

AVENANT N°5

ENTRE

La Ville de Tulle, dont le siège est situé 10 rue Félix Vidalin, CS 30125, 19012 Tulle – France, représentée par Monsieur Bernard COMBES, son Maire, dûment habilité à l'effet des présentes en vertu d'une délibération du Conseil municipal du 02 DEC. 2025

Ci-après la « **Ville** » ou le « **Délégrant** »
De première part,

ET

La SOCIÉTÉ DES CRÉMATORIUMS, société par actions simplifiée au capital social de 10.905.969 €, immatriculée sous le numéro 984 816 801 au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre, dont le siège est situé Immeuble Canopy – 6, rue du Général Audran, 92400 à Courbevoie - France, dûment représentée par Monsieur Alain COTTET, Président, dûment habilité à l'effet des présentes,

Ci-après « **SDC** » ou le « **Délégataire** »
De seconde part,

Ci-après également désignés collectivement « **les Parties** » et individuellement « **la Partie** ».

En accord avec les parties, les présentes ont été reliées par le procédé ASSEMBLACT R.C. empêchant toute substitution ou addition et sont seulement signées à la dernière page.

Préambule

Par contrat signé le 27 décembre 2012, la Ville a confié au Délégué la création et l'exploitation du crématorium et du site cinéraire de Tulle pour une durée de vingt-neuf (29) ans à compter du 27 décembre 2012, date de réalisation des formalités administratives.

Ce contrat a fait l'objet de quatre avenants (le contrat et ses avenants désignés ensemble ci-après « Contrat »).

La formule de calcul de la révision tarifaire est aujourd'hui indexée majoritairement sur l'évolution tarifaire de l'énergie. Or, dans un souci de réduction des coûts énergétiques, les Parties s'entendent afin que soient décorrélées, à compter du 1^{er} janvier 2027, les augmentations annuelles issues à la fois de l'indice du gaz et de l'électricité.

Ainsi, conformément à l'article R.3135-7 du Code de la commande publique, les Parties formalisent le présent avenant afin de modifier l'Annexe 3 du Contrat relative à la révision des tarifs.

Ceci étant rappelé, il a été convenu ce qui suit :

Article 1 - Modification de l'Annexe 3 du Contrat

A compter de l'entrée en vigueur du présent avenant, l'Annexe 3 du Contrat relative à la révision des tarifs est modifiée comme suit :

« Les tarifs seront actualisés selon la formule suivante :

$$\frac{T}{T_0} = 0.21 + 0.37 \frac{S}{S_0} + 0.10 \frac{E}{E_0} + 0.32 \frac{FSD1}{FSD1_0}$$

[...] ».

L'Annexe 3 modifiée est annexée au présent avenant.

Article 2 - Documents contractuels

Les stipulations du Contrat, non modifiées par les termes du présent avenant, demeurent inchangées.

En cas de contradiction entre les stipulations du présent avenant et celles du Contrat, les stipulations du présent avenant prévaudront.

De manière générale, l'ensemble des stipulations du Contrat doit être interprété à la lumière des stipulations du présent avenant.

Article 3 - Entrée en vigueur de l'avenant n°5

Le présent avenant prend effet dès sa notification au Délégué, après respect des formalités de transmission au contrôle de légalité.

Fait en trois (3) exemplaires originaux

Pour la Ville de Tulle

A Tulle

Le

Pour SOCIÉTÉ DES CRÉMATORIUMS

A Courbevoie

Le 23/12/2025

Monsieur Bernard COMBES
Maire

Monsieur Alain COTTET
Président



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Alain Cottet", is written over a horizontal line.

ANNEXE 3

CLAUSE DE REVISION DES TARIFS

Les tarifs seront actualisés selon la formule suivante :

$$T/T_0 = 0,21 + 0,37 S/S_0 + 0,10 E/E_0 + 0,32 FSD1/FSD1_0$$

T/T₀ = Coefficient de variation des tarifs ;

S = Indice du coût horaire du travail révisé - Salaires et charges - Tous salariés - Services administratifs, soutien (NAF rév. 2 section N) - Base 100 en décembre 2008 ; 001565196

S₀ = Indice du coût horaire du travail révisé - Salaires et charges - Tous salariés - Services administratifs, soutien (NAF rév. 2 section N) - Base 100 en décembre 2008 ; référence INSEE 001565196, valeur de juin 2025

E = Indice brut de la production industrielle (base 100 en 2021) - Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné (NAF rév. 2, niveau section, poste D) ; 010768308.

E₀ = Indice brut de la production industrielle (base 100 en 2021) - Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné (NAF rév. 2, niveau section, poste D) ; référence INSEE 010768308, valeur de août 2025

FSD1 = indice « Frais et services divers », publié par Le Moniteur

FSD1₀ = indice « Frais et services divers », publié par Le Moniteur, valeur de septembre 2025

Les valeurs des indices sont celles connues à la date du calcul de la révision.

La révision tarifaire sera calculée en octobre et envoyée avant novembre.

Les tarifs seront révisés au 1er janvier de chaque nouvelle année.

Les tarifs seront arrondis à l'euro.

Indice mensuel du coût horaire du travail révisé - Salaires et charges - Tous salariés - Services administratifs, soutien (NAF rév. 2 section N) - Base 100 en décembre 2008

SÉRIES CHRONOLOGIQUES
Paru le 16/09/2025

Identifiant 001565196

[TABLEAU](#) [RÉVISION](#) [GRAPHIQUE](#) [DOCUMENTATION](#) [TÉLÉCHARGEMENT](#)

TÉLÉCHARGER



TÉLÉCHARGER



Indice mensuel du coût horaire du travail révisé - Salaires et charges - Tous salariés - Services administratifs, soutien (NAF rév. 2 section N) - Base 100 en décembre 2008

Mois : 14/09/2025 15/09/2025 16/09/2025 17/09/2025 18/09/2025 19/09/2025 20/09/2025 21/09/2025 22/09/2025 23/09/2025 24/09/2025 25/09/2025 26/09/2025 27/09/2025 28/09/2025 29/09/2025 30/09/2025 01/10/2025 02/10/2025 03/10/2025 04/10/2025 05/10/2025 06/10/2025 07/10/2025 08/10/2025 09/10/2025 10/10/2025 11/10/2025 12/10/2025 13/10/2025 14/10/2025 15/10/2025 16/10/2025 17/10/2025 18/10/2025 19/10/2025 20/10/2025 21/10/2025 22/10/2025 23/10/2025 24/10/2025 25/10/2025 26/10/2025 27/10/2025 28/10/2025 29/10/2025 30/10/2025 31/10/2025 01/11/2025 02/11/2025 03/11/2025 04/11/2025 05/11/2025 06/11/2025 07/11/2025 08/11/2025 09/11/2025 10/11/2025 11/11/2025 12/11/2025 13/11/2025 14/11/2025 15/11/2025 16/11/2025 17/11/2025 18/11/2025 19/11/2025 20/11/2025 21/11/2025 22/11/2025 23/11/2025 24/11/2025 25/11/2025 26/11/2025 27/11/2025 28/11/2025 29/11/2025 30/11/2025 01/12/2025 02/12/2025 03/12/2025 04/12/2025 05/12/2025 06/12/2025 07/12/2025 08/12/2025 09/12/2025 10/12/2025 11/12/2025 12/12/2025 13/12/2025 14/12/2025 15/12/2025 16/12/2025 17/12/2025 18/12/2025 19/12/2025 20/12/2025 21/12/2025 22/12/2025 23/12/2025 24/12/2025 25/12/2025 26/12/2025 27/12/2025 28/12/2025 29/12/2025 30/12/2025 31/12/2025

Année	Mois	Valeur							
2025	Juin	142,6							
2025	Mai	142,5							
2025	Avril	142,4							

Indice brut de la production industrielle (base 100 en 2021) - Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné (NAF rév. 2, niveau section, poste D)

SÉRIES CHRONOLOGIQUES
Révisé le : 05/11/2025

Identifiant 010768308

[TABLEAU](#) [RÉVISION](#) [GRAPHIQUE](#) [DOCUMENTATION](#) [TÉLÉCHARGEMENT](#)

TÉLÉCHARGER



TÉLÉCHARGER



Indice brut de la production industrielle (base 100 en 2021) - Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné (NAF rév. 2, niveau section, poste D)

Mois de l'année: 25/11/2025 03/11/2025 05/10/2025 05/09/2025 05/08/2025 04/07/2025 05/06/2025 05/05/2025 04/04/2025

Année	Mois	Valeur							
2025	Septembre	79,80							
2025	Août	76,39	76,39						
2025	Juillet	81,16	81,16	81,16					
2025	Juin	77,01	77,01	77,01	77,01				

Dernières valeurs Historique

EXPORTER EN PDF EXPORTER L'HISTORIQUE

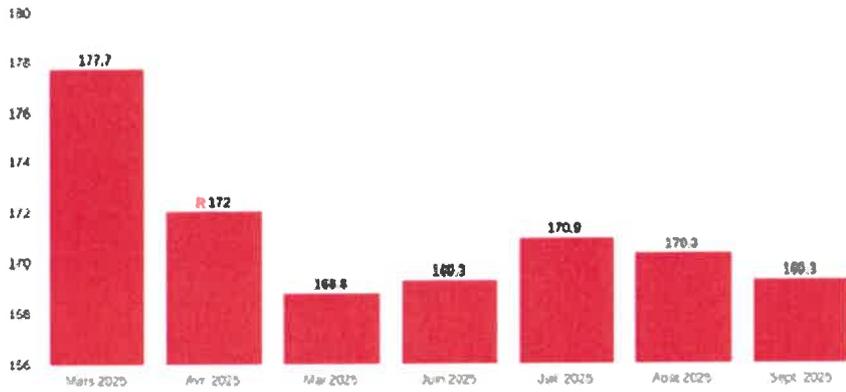
Dernière valeur connue aujourd'hui

5 dernières valeurs

Mois	2025	2024	2023	2022
Septembre	169,2	179,3	159,6	2,17%

EVOLUTION DES DERNIERS MOIS

Comparer



VALEUR Provisoire Rectifiée